



PROCES VERBAL
de la réunion du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

Mercredi 28 mars 2012 à 19h00

(Salle des fêtes de Saint-Claude)

PRESENTS : Francis Lahaut, Yves Poète, François Casagrande, Jean Pierre Martorell, Jean Jacques Baroni, Claude Mora, Chantal Cretin (suppléante de M. Serge Blanc-Potard décédé), Roland Couty, Daniel Grenard, Jean Louis David, Michel Colomb, Jean Yves Comby (arrivé à la délibération 4-1), Thierry Grenard, Gérard Barut, Joël Lamouret, Philippe Passot, Claude Cottet, Jacques Lançon, Thierry Vidaillet, Jean Pierre Ackermann, Jean Boujard, Roger Béguet, Jean François Demarchi, Christian Fournier, Nicole Pedroletti, Jean Paul Bernasconi (arrivé à la délibération 4-3), Bernard Abel, Alain Duraffourg, Bruno Dutel, Véronique Girault, Daniel Burdeyron, Roman Charpentier, Philippe Gotteland, Jean Paul Gruet-Masson, Jean Pierre Jacquemin, Jean Claude Millet, Jean Louis Millet, Alain Mouret, Norma Paillissé, Nelly Vaufrey, Alain Waille, Déborah Baroni, Ludovic Sonney, Raphaël Perrin, Nicolas Gindre, Daniel Monneret, Raymond Chevassu, Jean Greusard, Jean Daniel Maire, Maxime Morand Mermet, Jérôme Fortier.

EXCUSES : Bernard Vuillard, Christian David, Françoise Crespy, Eliane Grenard, André Vialle, Yvan Smaniotto, Bernard Faure, Guy Perrier, Véronique Beaud, Jean Luc Delacroix, Michel Bailly, Claudie Pillard, Michel Humbert-Brun,

ABSENT : Néant

POUVOIRS :

Bernard Vuillard a donné pouvoir à Yves Poète, Christian David a donné pouvoir à Nicolas Gindre, Françoise Crespy a donné pouvoir à Daniel Monneret, Eliane Grenard a donné pouvoir à Thierry Grenard, André Vialle a donné pouvoir à Jean-Paul Gruet Masson, Yvan Smaniotto a donné pouvoir à Ludovic Sonney, Bernard Faure a donné pouvoir à Jean Daniel Maire,

Soit 51 présents et 7 pouvoirs soit 58 votants.

La convocation pour la séance du 28 mars 2012, datée du 22 mars 2012, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de communes Haut-Jura Saint Claude.

-----ooOoo-----

Le Président, Francis Lahaut ouvre la séance à 19 h 15, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations et des excuses.

Le Président, Francis Lahaut annonce les prochains conseils communautaires :

- le mercredi 2 mai 2012 à 19h à Villard Saint Sauveur
- le mercredi 4 juillet 2012 à 19h, lieu restant à définir

Monsieur Alain Waille et Monsieur Daniel Monneret se proposent pour assurer les fonctions de secrétaires de séance, ils sont élus à l'unanimité.

-----ooOoo-----

1 Communications officielles :

1-1 Le président informe des délibérations prises par le Bureau de la Communauté de communes le 14 mars 2012

1-2 Le président informe des décisions prises allant du n°06-2012 à 09-2012.

2 Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 14 décembre 2011

Le compte-rendu du conseil communautaire du 29 février 2012 est adopté à l'unanimité.

3 ADMINISTRATION GENERALE

3-1 Commission intercommunale des impôts directs : complément à la délibération du 14 décembre 2011

Par délibération du 14 décembre 2011, le conseil communautaire avait fait des propositions pour désigner les membres de la commission intercommunale des impôts directs ; toutefois, parmi ces propositions, aucune personne n'habitait en dehors de la Communauté de communes, il convient de proposer un commissaire titulaire extérieur et un commissaire suppléant extérieur.

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité :

- M. Cochereau Hugues, Chemin de la Bataille, 39200 Avignon les Saint Claude qui demeure 7, La Grilliere 61170 LA MELE SUR SARTHE

- M. Schweisguth Bertrand, 1, Montmain 39170 Ravilloles qui demeure 17, rue Amiral Courbet 21000 DIJON

3-2 Création d'un groupement de commandes avec les communes membres (fournitures de bureau / contrôle des bâtiments / entretien annuel des voiries)

L'article 8 des statuts de la Communauté de Communes lui confie un rôle de prestataire de services envers les communes membres de la Communauté de Communes notamment dans le cadre d'achats groupés, la Communauté de Communes assumant le rôle de coordonnateur.

Il a déjà été constitué des conventions pour la passation de marchés de fournitures de sel, de gaz et de fioul domestique dans ce sens.

1) Pour le gaz en citerne :

Il s'agit d'un achat complexe car un grand nombre de communes sont liées par contrat à un fournisseur qui leur met à disposition les cuves. Pour qu'un groupement soit efficace il conviendrait de résilier tous les contrats en cours, restituer les cuves et contractualiser avec un nouveau fournisseur qui mettrait à son tour des nouvelles cuves. La procédure semble lourde pour un intérêt économique faible.

2) Pour le sel :

8 communes et la Communauté de Communes ont adhéré au groupement de commandes. Une première consultation s'est avérée infructueuse (sans offre). Une deuxième consultation a été lancée avec un cahier des charges modifié (deux lots – en vrac et en sac - au lieu d'un). Deux offres ont été remises, toutefois aucune n'a pu être retenue en raison de minimum de commandes trop important (camion de 25 tonnes pour le vrac et palette complète pour le sel en sac). La procédure a donc été déclarée sans suite.

3) Pour le fioul domestique :

12 communes et la Communauté de Communes ont adhéré au groupement. Suite à la consultation une offre a été faite par la société LAMUREBIANCO, cette offre a été retenue et le marché a été notifié le 8 décembre 2011. Le service marchés de la Communauté de Communes centralise les commandes, les prestations fournies par l'entreprise sont satisfaisantes et les prix attractifs en période d'envolée des prix du pétrole.

Dans la continuité de ce qui a été déjà fait, il vous est proposé la constitution de nouveaux groupements de commandes dans l'objectif de souscrire à des marchés :

- pour la campagne annuelle de rebouchage des trous
- pour l'achat de fournitures de bureau
- pour les missions de contrôle des bâtiments

Le but étant de réaliser des économies d'échelle, en obtenant éventuellement des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans l'offre des entreprises.

Une convention constitutive doit être signée entre les communes membres volontaires pour adhérer au groupement, et la Communauté de Communes ; celle-ci définit les modalités de fonctionnement du groupement (désignation du coordonnateur, définitions des missions, modalité de leur adhésion).

Le coordonnateur de ces groupements est la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude. Il importe de préciser que la mise en concurrence au nom du groupement est réalisée après recensement des besoins dans un seul cahier des charges mais qu'il appartiendra à chaque collectivité d'exécuter son propre marché. Si les conditions obtenues ne sont pas de nature à satisfaire pleinement les besoins de la commune, il lui sera possible de ne pas signer le marché et de se retirer du groupement.

A l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer les conventions entre la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude et les communes souhaitant adhérer à ces groupements.

3-3 Création d'un groupement de commandes avec l'OT-EPIC (produit d'entretien / nettoyage des locaux)

Comme l'autorise l'article 8 du Code des Marchés Publics et dans un souci de mutualisation, la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude et l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude souhaitent se grouper dans l'objectif de souscrire à des marchés publics :

- pour la fourniture de produits d'entretien
- pour les prestations de nettoyage des locaux.

Le coordonnateur de ces groupements serait la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude. Il appartiendra à chaque membre d'exécuter son propre marché.

A l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer les conventions entre la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude et l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude pour constituer ces 2 groupements de commande.

3-4 Cession d'un tracteur

La communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude souhaite vendre un tracteur agricole, type FIAT 70/90 DT immatriculé BF 630 TY

Vu la proposition d'achat de la SARL ROSCIO FILS, garage Poids lourds 33, rue Saint Cyr 39200 La Rixouse pour un montant de 5 000.00 €

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à vendre le tracteur agricole, type FIAT 70/90 DT immatriculé BF 630 TY pour un montant de 5 000 € à la SARL ROSCIO FILS 33, rue Saint Cyr 39200 La Rixouse

Arrivée de M. Jean-Yves Comby

4 FINANCES

4-1 Budget 2012 : reprise des excédents du SMDT

Le compte administratif 2011 du SMDT adopté le 12 mars 2012 par le conseil syndical fait apparaître les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de 92 549.17 €
- un excédent d'investissement de 54 614.26 €

L'arrêté préfectoral n°719 du 30 juin 2011 portant à dissolution du SMDT prévoit que le passif et l'actif de ce syndicat est repris pour partie par la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude dont les résultats de clôture et la dette.

Il y a lieu de reprendre ces résultats au budget primitif principal 2012 à savoir :

Compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » 92 549.17 €

Compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » 54 614.26 €

A noter, toutefois que le capital restant dû des emprunts de l'ex SMDT au 1^{er} janvier 2012 s'élève à 253 668.89 €.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité de reprendre ces résultats au budget primitif principal 2012 aux conditions énoncées ci-dessus.

4-2 Budget 2012 : Solde de la dette envers la commune de Saint Claude (piscine du Martinet - Musée de l'Abbaye Donations Guy Bardone René Genis)

L'ex Communauté de Communes Val de Bienne remboursait à la commune de Saint-Claude pour partie un emprunt à hauteur de 135 000 € et un emprunt à hauteur de 69 000 € pour le musée de l'abbaye Donations Guy Bardone René Genis.

Elle remboursait également cinq emprunts pour la piscine du Martinet.

Il est proposé de rembourser à la ville de Saint-Claude en une seule fois le capital restant dû au 1^{ER} janvier 2012 de ces emprunts soit 197 408.90 €

Le conseil communautaire se prononce favorablement, à l'unanimité, sur ce remboursement.

Arrivée de M. Jean-Paul Bernasconi

4-3 Budget 2012 : budget principal et budgets annexes : adoption du budget primitif

A) Le budget principal :

Le budget primitif 2012 de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude prend en compte :

- Les transferts des médiathèques de Saint-Claude et de Saint-Lupicin sur l'année entière selon les « bonnes » imputations puisque en 2012 c'est sur 12 mois complets que notamment les agents de la médiathèque seront comptabilisés alors que l'an dernier n'était pris en compte que 7 mois et les 5 premiers mois il avait été versé une dotation forfaitaire aux communes pour les dédommager. De plus, il a été créé par délibération du 14/12/2011 un poste à compter du 1^{er} janvier 2012 dans le cadre de la mise en réseau, enfin est pris en compte la médiathèque Communautaire à Viry qui a ouvert en Février 2012.
- Les compétences du Syndicat Mixte de Développement touristique (SMDT) sur une année entière notamment la gestion des pistes de ski nordique
- L'adhésion de la commune de Villard Sur Bienne
- Les résultats 2011 du SMDT.

Le budget primitif présenté ci-après reprend les grandes lignes financières présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement.

Les impôts ménages perçus en 2011 à hauteur de 3 136 671 € sont évalués à 3 233 926 €, la cotisation foncière des entreprises perçue en 2011 de 1 970 862.00 € actualisée à 2 044 960 € pour 2012 ;

La CVAE en 2012 sera de 993 959 € (au lieu de 993 469 € en 2011).

Les autres recettes liées à la suppression de la taxe professionnelle sont évaluées pour la TASCOT à 119 337 €, les IFER à 124 402 € et la DCRTP à 414 170 €.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 15 018 447 € dont 1 999 076 € (virement à la section d'investissement et amortissement) financent la section d'investissement. Par ailleurs 700 000 € sont inscrits en dépenses imprévues. La contribution au SDIS s'élève à 940 000 €, celle au SMAAHJ à 144 550 € et celle au SICTOM à 1 897 000 €. Pour leur part, les frais financiers sont prévus pour 263 000 € et l'attribution de compensation aux communes à 5 205 000 €.

Dans ces conditions les charges d'administration générale (le fonctionnement des services) sont d'environ 3 869 000 € dont pour :

- le budget annexe des activités économiques : 85 350 €
- le budget de l'ASF : 180 000 €
- l'EPIC/OT : 217 000 €

Les dotations de l'Etat au titre de « l'intercommunalité » et de la compensation groupement de communes perçues à hauteur respectivement de 818 872 € et 1 882 449 € en 2011 sont prévues au budget primitif 2012 pour 827 000 € et 1 982 000 €.

En ce qui concerne l'investissement, sont inscrites en dépense, toutes les opérations qui sont engagées, et sans que cette énumération soit limitative :

- fin de l'opération cœur de villages
- acquisition d'engins de damage
- fin des travaux boulevard de la République
- fin des travaux immeuble Bonneville
- fin des travaux du cantou de Lavans
- travaux gymnase du plateau (1^{ère} et 2^{ème} tranche)
- diagnostic, maîtrise d'œuvre médiathèque tête de réseau
- stade Edouard Guillon (2^{ème} tranche)

Les opérations nouvelles concernent essentiellement :

- frais d'étude pour piscine couverte
- acquisition du garage à côté de l'ex Banque de France
- 1^{ère} tranche du sentier de découverte des savoir-faire et du patrimoine
- acquisition de cuves à fuel pour les dameuses
- réfection d'un court de tennis au gymnase du Plateau du Lizon
- travaux église de Rogna

Le remboursement du capital des emprunts est de 850 000 € dont 197 408 € de remboursement anticipé à la ville de Saint-Claude.

En recettes figurent un emprunt de 3 000 000 € et un virement de la section de fonctionnement de 1 699 076 €

Ainsi le budget primitif 2012 se présente comme suit (par chapitre en €)

Dépenses de fonctionnement	Montant	Recettes de fonctionnement	Montant
Chap 011 Dépenses à caractère général	1 275 220	Chap 002 résultat de fonctionnement reporté	2 424 183
Chap 012 Frais de personnel	1 828 551	Chap 013 atténuation de charges	3 000
Chap 014 atténuation de produits	5 205 000	Chap 70 produits domaniaux	480 210
Chap 65 autres charges courantes	3 744 100	Chap 73 impôts et taxes	9 071 107
Chap 66 charges financières	263 000	Chap 74 dotations et participations	2 980 447
Chap 67 charges exceptionnelles	3 500	Chap 75 autres produits de gestion courante	30 000
Chap 042 opérations d'ordre entre section	300 000	Chap 77 produits exceptionnels	29 500
Chap 022 dépenses imprévues	700 000		
Chap 023 virement à la section D'investissement	1 699 076		
TOTAL	15 018 447	TOTAL	15 018 447
Dépenses d'investissement	Montant	Recettes d'investissement	Montant
Chap 001 déficit d'investissement reporté	328 133	chap 001 Excédents d'investissement	54 615
Chap 16 remboursement d'emprunt	850 000	Chap 10 dotations, fonds divers et réserves	1 328 133
Chap 20 subventions d'équipement	355 473	Chap 13 subventions d'investissement	2 321 091
Chap 21 immobilisations corporelles	1 419 609	Chap 16 emprunt	3 000 000
Chap 23 immobilisations en cours	5 769 700	Chap 021 virement de la Section de fonctionnement	1 699 079
TOTAL	8 702 915	TOTAL	8 702 915
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	23 721 362	TOTAL GENERAL DES RECETTES	23 721 362

B) Les budgets annexes

1) Le budget annexe du SPANC (assujetti à la TVA)

Par définition, il doit être équilibré

Suite à l'étude pour le zonage d'assainissement, il est prévu une avance du budget général de 18 100 € qui devra faire l'objet d'un remboursement sur 5 ans.

En définitive, la balance générale se présente comme suit :

LIBELLES	Montant
Dépenses de fonctionnement	109 273.50 €
Dépenses d'investissement	2 029.50 €
TOTAL DES DEPENSES	111 303.00 €
Recettes de fonctionnement	109 273.50 €
Recettes d'investissement	2 029.50 €
TOTAL DES RECETTES	111 303.00 €

2) Le budget annexe activités économique (assujetti à la TVA)

Pour l'entretien des bâtiments existants et des emprunts en cours, il est prévu une participation du budget général de 85 350 €.

En investissement, sont inscrites toutes les opérations qui sont engagées à savoir la tranche ferme pour les Emboinchats, l'aménagement d'un bassin d'incendie à la ZI le Vernois, des acquisitions et des études (commercialisation et environnementale) de la zone de Chambouille.

Les opérations nouvelles sont les travaux de la ZA bois à la Pesse, les frais de maîtrise d'œuvre de l'atelier des savoir-faire (dont le programme est revu).

En définitive, la balance générale se présente comme suit :

LIBELLES	Montant
Dépenses de fonctionnement	260 700.00 €
Dépenses d'investissement	1 973 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES	2 233 700.00 €
Recettes de fonctionnement	260 700.00 €
Recettes d'investissement	1 973 000.00 €
TOTAL DES RECETTES	2 233 700.00 €

3) Le budget annexe du lotissement 'Les Orchidées' (assujetti à la TVA)

Ce budget sera clos lorsque les 5 parcelles restantes seront vendues.

En définitive, la balance générale se présente comme suit :

LIBELLES	Montant
Dépenses de fonctionnement	464 853.00 €
Dépenses d'investissement	639 998.00 €
TOTAL DES DEPENSES	1 104 851.00 €
Recettes de fonctionnement	464 853.00 €
Recettes d'investissement	639 998.00 €
TOTAL DES RECETTES	1 104 851.00 €

4) Le budget annexe du lotissement Fontaine Benoit à Molinges

Ce budget est identique à l'année 2011 puisque les factures seront payées sur l'exercice 2012 ;

En définitive, la balance générale se présente comme suit :

LIBELLES	MONTANT
Dépenses de fonctionnement	573 850.00 €
Recettes de fonctionnement	573 850.00 €

Suite à la présentation du rapport le débat est ouvert :

- M. Comby président du comité consultatif « activités hivernales » souhaite savoir quels sont parmi les crédits proposés par le comité consultatif ceux retenus dans le budget 2012.

M. le Président précise que ces propositions sont arrivées tardivement et que par ailleurs le budget proposé est relativement important. Pour sa part M. Gindre précise qu'il est prévu un crédit pour les études, qu'une partie du crédit signalétique pourra être affectée à la signalétique du ski nordique et qu'en ce qui concerne le programme d'une manière générale celui-ci reste à bâtir ; ensuite, les financements seront à solliciter et enfin, compte tenu des contraintes budgétaires, il conviendra d'assurer une planification de son exécution.

- M. Greusard pose la question sur les crédits SICTOM.

Il lui est précisé que les crédits au titre de la taxe d'ordures ménagères, tels qu'ils figurent, prennent en compte aussi la redevance, cela sera corrigé lors d'une décision modificative et par conséquent, en se référant à la délibération relative aux taux de la TEOM, il apparaît que ce taux diminue, en 2011 le taux plein était de 11,89 % alors qu'en 2012 il est de 11,57 %, en ce qui concerne le taux réduit en 2011 il était de 5,95 % et il est proposé en 2012 un taux 5,79 %.

- M. Casagrande constate que ce budget ne prend pas en compte des investissements dans le domaine touristique. Il s'interroge sur le fait que le damage des pistes présente un budget équilibré.

M. le Président et M. Gindre lui précisent qu'en matière de tourisme l'effort est fait puisque la subvention à l'OT-EPIC est de 217 000 € ; qu'en ce qui concerne les investissements touristiques des crédits sont inscrits pour l'acquisition de 2 dachas. Les redevances sont fixées en accord avec l'ensemble des gestionnaires des sites au niveau du massif ceci dans un souci de solidarité aussi il convient de respecter cet état d'esprit et de ne pas procéder seule à des réductions ou rabais. En outre toute comparaison avec notamment le sport (piscine) ou culture (musée) ne saurait être présentée à titre d'exemple.

- M. Chevassu prend note du crédit d'étude pour la piscine couverte et s'interroge sur cet équipement.

M. le Président lui précise que le bassin couvert est indispensable pour, en premier lieu, permettre l'enseignement de la natation aux scolaires ; en second lieu pour les habitants de la Communauté de communes ; en troisième lieu au titre du tourisme. A ce sujet M. Millet Jean-Louis précise qu'il existe un projet concernant la réalisation d'un bassin couvert attenant au centre sportif de Val de Bienne ; ce projet présente plusieurs intérêts notamment en ce qui concerne la réalisation de vestiaires commun avec le centre sportif de Val de Bienne.

M. Mouret précise que le bassin tel que prévu dans ce projet n'est que de 15m sur 10m et permet difficilement d'y accueillir des populations autres que les scolaires. Il serait donc exclusivement réservé à l'apprentissage. Par ailleurs il existe à proximité très peu de places de parking à l'exception de celles de la cité scolaire qui se situent à environ 300m. La proposition du site du centre sportif de Val de Bienne a été faite à la société d'étude qui concluait que le site de la piscine du Martinet était plus adapté. Le projet tel qu'il était actuellement serait un projet évolutif qui permettrait d'utiliser des installations notamment celle de chauffage de la piscine du Martinet.

- M. Grenard Daniel souhaite que le point soit fait sur la zone bois de La Pesse.

Il lui est précisé que l'APD a été présenté avec deux plates formes, toutefois à l'APS une seule plate forme de 8 000 à 9 000 m² est actuellement retenue.

- M. Chevassu s'interroge sur la convention à passer avec la commune de Lamoura concernant le SPANC puisque ce service semble ne pas suffire aux besoins propres de la Communauté de communes.

Il est précisé que cette convention qui fait l'objet d'une délibération ultérieure répond à des engagements pris au moment de la création de la Communauté de communes en effet pour que celle-ci prenne la compétence SPANC il a fallu que le syndicat du Chapy abandonne cette compétence laissant donc seule la commune de Lamoura qui par ailleurs ne fait pas partie du SYVOM du canton de Morez (SYVOM ayant compétence en matière de SPANC). Aussi il avait été convenu dès l'origine qu'il serait proposé à Lamoura des prestations de services de la Communauté de communes.

Le conseil communautaire, approuve à l'unanimité⁽¹⁾, le budget primitif de la Communauté de communes, les budgets annexes du SPANC, des « activités économiques », du « lotissement les Orchidées », du « lotissement Fontaine Benoit ».

⁽¹⁾ une abstention non prise en compte

4-4 Budget 2012 : régie à autonomie financière de l'Atelier des Savoir Faire : adoption du budget primitif

Il convient de rappeler que l'atelier des savoir-faire est placé sous forme de régie à autonomie financière. Il ne dispose pas de la personnalité morale. Il appartient donc au conseil communautaire d'approuver son budget.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation sur la proposition du budget primitif 2012 en date du 27 Février 2012.

Le budget primitif 2012 de l'Atelier des Savoir-Faire peut se résumer de la façon suivante :

Les charges à caractère général passent de 134 550.54 € (compte administratif 2011) à 187 960.00 € suite à un plan d'actions

Le chapitre 012 « frais de personnel » s'élève à 131 370.00 € contre 109 459.90 € au compte administratif 2011. Cette augmentation s'explique par le fait que l'agent recruté en cours d'année 2011 sera payé en 2012 sur une année entière auquel s'ajoute une personne pendant la saison d'été sur deux mois.

En définitive, les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 341 930.00 €

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, la participation de la Région est évaluée à 42 700.00 €, la participation de la chambre des métiers à 24 000 €. Les ventes de produits et les entrées sont évaluées à 87 200.00 €.

Compte tenu de ces éléments, la participation du budget principal pour équilibrer le budget de l'atelier des savoir-faire est prévue à 180 000 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 36 482.00 €, qui correspond essentiellement à la création d'un stand collectif pour les artisans.

En définitive, la balance du budget de l'atelier spécial de l'atelier des savoir-faire se présente comme suit :

LIBELLES	Montant
Dépenses de fonctionnement	341 930.00 €
Dépenses d'investissement	36 482.00 €
TOTAL DES DEPENSES	378 412.00 €
Recettes de fonctionnement	341 930.00 €
Recettes d'investissement	36 482.00 €
TOTAL DES RECETTES	378 412.00 €

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2012 du budget spécial de l'atelier des savoir-faire.

4-5 Budget 2012 : fiscalité locale - fixation du taux des impôts locaux

Il est proposé au conseil communautaire, tel que le budget a été voté de :

- de maintenir les taux de la fiscalité ménage, à savoir taxe d'habitation 12,17 %, taxe foncière bâtie 3,38 %, taxe foncière non bâtie 6,77 % ; conduisant à un produit fiscal attendu de 3 233 926 € ;
- en ce qui concerne le taux de la contribution foncière des entreprises (CFE) là aussi il est proposé de le maintenir à 22,02 %. Le produit attendu est de 2 044 960 €

Pour mémoire le produit attendu en 2011 était de :

- 2 357 086 € pour la taxe d'habitation
- 719 839 € pour le foncier bâti
- 54 221 € pour le foncier non bâti
- 1 970 824 € pour la CFE

Dans ces conditions le produit global attendu était de 5 101 970 € contre 5 278 886 € en 2012 soit une augmentation de 3,5 % sachant que les bases des impôts ménages ont été revalorisées forfaitairement de 1,8 % et qu'elles intègrent désormais celles de la commune de Villard sur Bièvre.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la fixation du taux des impôts locaux aux conditions énoncées ci-dessus.

4-6 Budget 2012 : TEOM - fixation du taux

Le conseil syndical du syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des ordures ménagères (SICTOM) du Haut-Jura a délibéré en octobre 2010 pour renoncer aux zones à taux réduit. Désormais un seul taux est applicable.

Toutefois, les communes rattachées à Saint-Claude de Cinquétral, Valfin, Ranchette, Chamont, Chevy se voient encore affectées d'un taux réduite à titre exceptionnel en 2012.

Dans ces conditions les bases d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'élevant à :

Pour le taux plein : 14 952 920 €
Pour le taux réduit : 568 950 €

Le produit attendu étant de 1 762 000 €, il conviendrait de fixer

Le taux plein à 11.57 %
Le taux réduit à 5.79 %

Le conseil communautaire accepte ces taux à l'unanimité⁽¹⁾.

⁽¹⁾ une abstention non prise en compte

4-7 Budget 2012 : subventions aux associations

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter les subventions suivantes :

Associations	Motif de la subvention	Montant
Saute Frontière	Atelier d'écriture	1 000.00 €
Saute Frontière	Salon du livre	1 500.00 €
La Rubatée Blanche	La Rubatée Blanche	150.00 €
Union sportive de la Pesse	Festival Azimut	3 000.00 €
Fédération Française de la montagne	Réalisation d'un topo d'escalade des falaises du Jura	(exceptionnelle) 2 000.00 €
Jura Cyclisme Pays du Revermont	Tour du Jura 2012	(exceptionnelle) 6 000.00 €
Association des meilleurs ouvriers de France	Organisation du 59 ^{ème} congrès National des meilleurs ouvriers de France	(exceptionnelle) 2 000.00 €
La Forestière	La Forestière	3 000.00 €
Comité des Fêtes et des animations des Bouchoux	Juraquette	600.00 €
Entente sportive Septmoncel	Championnat Régional individuel de ski	(exceptionnelle) 500.00 €
Les Belles Combes	Course les Belles Combes	250.00 €
Ski club Saint-Lupicin		607.00 €
ADIL	Aide au fonctionnement	500.00 €

Il est inscrit au budget primitif 2012, compte 6574 un crédit de 50 000.00 €

Dans ces conditions, le crédit disponible s'élèverait désormais à 28 893.00 €

M. Millet Jean-Louis précise que, antérieurement, en ce qui concerne le Val de Bienne, cette Communauté de communes se refusait de donner des subventions aux associations qui restaient de la compétence communale ; toutefois, rien ne s'oppose à ce que des subventions à titre exceptionnelles soient accordées.

M. le Président lui précise que priorité est donnée aux subventions qui génèrent des flux touristiques, les subventions proposées correspondent à ce critère

M. Comby demande si une réflexion ne pourrait pas être menée pour définir des critères d'attribution de subventions. M. le Président indique qu'en tout état de cause dans ce domaine toute règle est difficile à appliquer.

A l'unanimité, le conseil communautaire adopte les subventions énumérées ci-dessus

4-8 Budget 2012 : OT-EPIC – versement de la subvention 2012 / reversement de la taxe de séjour : modalités

Afin que l'OT-EPIC qui gère le tourisme de la communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude puisse remplir ses fonctions, il est proposé de lui attribuer une subvention de 217 000 € pour l'année 2012.

Cette somme serait versée par trimestre de la façon suivante :

15/01/2012	54 250.00 €
15/04/2012	54 250.00 €
15/08/2012	54 250.00 €
15/12/2012	54 250.00 €

De plus, il est proposé de reverser à l'OT-EPIC mensuellement, la taxe de séjour perçue par la communauté de communes Haut Jura Saint-Claude (ce reversement ayant un caractère obligatoire).

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité ces modalités.

4-9 Comptabilité amortissement des subventions d'investissement versées par la Communauté de Communes

Le décret n°2011-1951 du 23 décembre 2011 précise les modalités d'amortissement des subventions d'équipement versées par les collectivités à savoir la Communauté de Communes

Il est proposé d'amortir :

- sur deux ans les subventions d'équipement versées lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études (maximum possible 5 ans)

- sur quinze ans (maximum possible) les subventions d'équipement lorsque la subvention finance des biens immobiliers

A l'unanimité, le conseil communautaire se prononce favorable sur ces durées d'amortissement.

4-10 ASF : exposition temporaire nouvelle R : demande de subventions

L'exposition « Nouvelle R » s'inscrit dans la programmation des expositions temporaires de l'Atelier des savoir-faire et se déroulera du 2 juin 2012 au 27 janvier 2013.

L'exposition est conçue en partenariat avec la société 139 %, d'Eric Vandroux, créateur de mobilier et objets de décoration à partir de matériaux de récupération.

Cette exposition est le reflet de l'engagement citoyen d'Eric Vandroux : au contact de nombreuses entreprises industrielles ou d'associations, son quotidien est de guetter le matériau ou le produit mis au rebut. Ses objectifs sont apporter une nouvelle valeur aux objets oubliés et prolonger le cycle de vie utile des matériaux destinés à la décharge ou à l'incinération en créant du mobilier design et des objets déco.

Organisée autour de 6 pôles, l'exposition présente 33 objets ou concepts insolites réalisés par Eric Vandroux. Carton, lattes de sommier, vinyles... reflètent son esprit aventureux et sa curiosité pour les matériaux et les objets délaissés. Les produits exposés invitent également le visiteur à s'interroger sur son comportement d'éco-citoyen et à prendre le temps de regarder autrement ce qu'il s'apprête à jeter.

Le plan de financement de cette exposition serait le suivant :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC
Conception scénographie	5 000 €	Participation de la Communauté de communes	5 200 €
Supports scénographie	3 200 €	SYDOM Jura	2 000 €
Communication	3 000 €	ADEME Franche-Comté	2 000 €
		Conseil Général Jura	2 000 €
TOTAL	11 200 €	TOTAL	11 200 €

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité :

- le projet et le plan de financement prévisionnel de l'exposition Nouvelle R,
- que le Président sollicite le SYDOM du Jura, l'ADEME et le Conseil Général du Jura pour une subvention de 17.86 % du projet ou 2 000 € pour chacune des collectivités
- de s'engager à assurer le solde non couvert par d'éventuelles subventions par l'inscription des crédits complémentaires au budget,
- que le Président signe toutes pièces relatives à cette opération.

4-11 Médiathèque communautaire tête de réseau (ex Banque de France) – demande de subvention : modification de la délibération du 29/02/2012

Vu la délibération du conseil communautaire du 29 février 2012 concernant la médiathèque 'tête de réseau ex banque de France'- demande de subvention.

Vu que l'Etat ne pourra pas prendre en charge les frais concernant les fouilles archéologiques dans le cadre d'une demande de subvention, il y aurait lieu de revoir le plan de financement des études et travaux préparatoires de la médiathèque tête de réseau.

Le plan de financement prévisionnel des études et des travaux préparatoires de la médiathèque « tête de réseau » serait le suivant :

Dépenses :

- Etude du cabinet Abcd	56 105.00 €
- Maîtrise d'œuvre –Cabinet Patrick Mauger	483 000.00 €
- Contrôle technique-SOCOTEC	19 790.00 €
- Coordination SPS-Dekra HSE	4 500.00 €
- Coordination SSI- Ssicorr	4 000.00 €
- Etude géotechniques d'avant projet-GINGER CEBTP	12 940.00 €
- Diagnostics plomb et amiante-expertise immobilière	5 075.00 €

- Sondages structurels –Baroni	5 169.00 €
- Relevés géomètre-Cabinet Colin et Associés	2 815.00 €
- Etudes géotechniques de projet	5 000.00 €
- Imprévus	30 000.00 €
- actualisation des prix (estimation)	47 000.00 €
TOTAL HT	675 394.00 € HT
TVA	132 377.23 €
Acquisition des garages	85 000.00 €
TOTAL TTC	892 771.23 € arrondi à 893 000 €
Recettes :	
Subvention Région sur étude Abcd	11 000.00 €
Subvention DETR (espérée)	344 000.00 €
FCTVA	138 200.00 €
Conseil Général du Jura	200 000.00 €
Fonds propres (autofinancement ou emprunt)	199 800.00 €
TOTAL	893 000.00 €

Le conseil communautaire à l'unanimité :

- approuve le plan de financement pour les études et les travaux préparatoires pour la médiathèque « tête de réseau »
- autorise le Président à solliciter l'Etat au titre de la DETR pour une subvention
- autorise le Président à signer toutes pièces relatives à cette opération

5 ECONOMIE

5-1 Zone de développement éolien : demande de création

La communauté de communes ex Val de Bienne avait initié en 2009 une étude de faisabilité d'une zone de développement éolien sur son territoire.

Suite à la fusion entre les trois communautés de communes, l'étude de création de ZDE a été intégrée aux compétences de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

Cette étude de faisabilité de ZDE a été poursuivie en 2011 et a conduit lors d'une étude intermédiaire à la définition d'une zone potentielle sur les communes de Viry et Rogna.

Le conseil communautaire ainsi que les communes concernées par la ZDE ont régulièrement été informés du déroulement de cette étude qui a donné lieu à deux réunions publiques organisées en février 2010 à Saint-Claude et en février 2012 à Viry, trois réunions du comité de pilotage en février et mai 2010 et février 2012 et une présentation en bureau communautaire en septembre 2011.

La dernière réunion publique qui s'est tenue le 16 février dernier en salle des fêtes de Viry a regroupé une centaine de personnes qui n'ont exprimé aucune opposition à l'établissement de cette ZDE.

Actuellement, l'étude arrive à terme et le dossier de demande de création d'une zone de développement éolien est désormais complet.

Le périmètre proposé a été défini en fonction des différents critères environnementaux, paysagers, des contraintes techniques et servitudes diverses existant sur le territoire ainsi bien évidemment que du gisement éolien disponible. Ce périmètre se situe sur les communes de Viry et de Rogna.

Les capacités de cette ZDE sont comprises entre 9 et 30 mégawatts.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil communautaire d'émettre un avis favorable au dossier tel que présenté et d'autoriser le Président à le déposer auprès des services de l'Etat.

Explication de vote :

M. Millet Jean-Louis votera contre ce dossier car la préservation des paysages jurassiens constitue une priorité.

Le conseil communautaire, à 57 voix pour et 1 voix contre, est favorable à ce dossier et autorise le Président à le déposer auprès des services de l'Etat.

M. Baroni Jean-Jacques et Mme Baroni Déborah ne participent pas au vote suivant.
--

5-2 Budget annexe des activités économiques « les Emboinchats » – Avenants aux marchés de travaux

Par délibération du 22 juin 2011, le conseil communautaire a attribué neuf marchés de travaux relatifs à la troisième phase d'intervention sur le site.

Le chantier correspondant à la tranche ferme de ces travaux touche à son terme.

Trois avenants à ces marchés de travaux ont déjà fait l'objet d'une délibération du conseil communautaire le 14 décembre 2011.

Une seconde série d'avenants nécessite d'être passée afin d'achever cette phase de travaux.

Elle concerne les 7 marchés de travaux suivants :

Marché BARONI : réalisation d'une cloison coupe-feu

Marché CAPELLI : ajout d'une trappe d'accès au groupe de VMC, suppression de prestation sur cellule U3 inoccupée

Marché SOLSYSTEM : suppression de prestation sur cellule U3 inoccupée

Marché M2C : suppression de prestation sur cellule U3 inoccupée

Marché SCEB : Mise en place d'un Système de Sécurité Incendie restreint à la cellule U1 actuellement occupée par entreprise Hydrométal

Marché REVERCHON : suppression de prestation sur cellule U3 inoccupée

Marché PICARD : suppression de prestation sur cellule U3 inoccupée

Le tableau suivant présente pour chaque marché de travaux, le montant de l'avenant et son incidence en pourcentage sur le montant initial du marché.

Libellé	Entreprise	Montant du marché (H.T.)	Montant de l'avenant	% / marché initial	Montant marché avec avenant(s)
Démolition - maçonnerie	BARONI	153 226,76	2 293,23 (n°1) ⁽¹⁾ 1 591,15 (n°2)	2,5%	157 111,14
Menuiseries intérieures bois	CAPELLI	16 751,83	805,91	4,8%	17 557,74
Revêtement scellés, faïences	SOLSYSTEM	27 718,49	- 948,41	- 3,4%	26 770,08
Plomberie sanitaire	M2C	40 739,57	- 4 615,65	- 11,3%	36 123,92
Electricité	SCEB	175 028,75	- 2 049,23	- 1,2%	172 979,52
Doublages, cloisons, peinture	REVERCHON	44 509,97	- 727,29	- 1,6%	43 782,68
Chauffage, ventilation	PICARD	54 351,51	- 1 829,23	- 3,4%	52 522,28
<i>Charpente métallique ⁽¹⁾</i>	<i>DUTHION</i>	<i>172 697,00</i>	<i>2 787,00</i>	<i>1,6%</i>	<i>175 484,00</i>
<i>Métallerie ⁽¹⁾</i>	<i>TECHNI-METAL</i>	<i>44 055,00</i>	<i>990,00</i>	<i>2,2%</i>	<i>45 045,00</i>

⁽¹⁾ avenants approuvés au conseil communautaire du 14/12/2011.

L'ensemble des avenants, incluant ceux approuvés le 14 décembre 2011, représente un montant de - 1 702,52 € H.T.

Le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, ces avenants et autorise le Directeur général délégué de la SOCAD à qui un mandat de maîtrise d'ouvrage a été confié, à les signer.

5-3 Budget annexe des activités économiques : copropriété « hôtel d'entreprises du Curtillet » – cession du lot 1

« Giorgio Motoculture » souhaite acquérir le lot n°1, dont il est locataire depuis 6 ans. Son entreprise est maintenant bien implantée sur le secteur et il souhaite pérenniser son activité de motoculture.

Cette unité correspond au lot n°1 (146 millièmes généraux) sis sur l'emprise de la parcelle AB 101 de la copropriété « Hôtel d'entreprises du Curtillet », située à PRATZ, créée par délibération du 29 février 2012.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de donner suite à la demande de Monsieur Teil en lui cédant le lot n°1 suivant l'avis des domaines, au prix de 69 820 €
- de confier la rédaction de l'acte à l'étude de Maîtres Millet-Buscoz.

5-4 Budget annexe des activités économiques : copropriété « hôtel d'entreprises du Curtillet » - cession du lot 3

La SARL JURASKR, entreprise de montage et assemblage de pièces plastiques, créée en 2008, souhaite acquérir l'unité 3 de la copropriété « Hôtel d'entreprises du Curtillet » à Pratz, pour exercer son activité.

Cette unité correspond au lot numéro 3 (151 millièmes généraux) sis sur l'emprise de la parcelle AB 101 de la copropriété « Hôtel d'entreprises du Curtillet », créée par délibération du 29 février 2012.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de donner suite à la demande de Jura SKR en lui cédant le lot n°3, suivant l'avis des domaines au prix de 94 560 €
- de confier la rédaction de l'acte à l'étude de Maîtres Millet-Buscoz.

6 TOURISME

6-1 OT/EPIC : Approbation du CA 2011 / reprise des résultats (DM 2/2012)

Le code du tourisme stipule que les comptes des offices du tourisme ayant le statut d'EPIC doivent être approuvés par la Collectivité d'origine, en conséquence, la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude.

Le compte administratif 2011 a été voté le 20 mars 2012 par le comité de direction de l'OT/EPIC. Il fait apparaître un excédent de 11 038,28 €. La décision modificative n°2 adoptée ce même jour consiste en la reprise de ce résultat.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le compte administratif 2011 de l'OT/EPIC ainsi que la décision n°2 pour l'exercice 2012.

7 ENVIRONNEMENT

7-1 SPANC : convention de prestations de services avec la commune de Lamoura

Lors de la création de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, les communes de Lamoura et de Septmoncel faisaient partie du syndicat intercommunal du Chapy qui a du perdre du fait de la prise de compétence SPANC par la communauté de communes cette compétence.

Il avait été convenu dès l'origine que la communauté de communes pourrait prêter son concours à la commune de Lamoura pour effectuer des missions de prestations de services au profit de la commune de Lamoura.

Le conseil communautaire accepte, à l'unanimité⁽¹⁾, de concrétiser cette collaboration avec la commune de Lamoura et d'autoriser le président à signer la convention à intervenir selon les conditions suivantes :

- le maire de Lamoura gardera le pouvoir de Police.
- sur le plan administratif, le secrétariat sera assuré par la commune de Lamoura.
- la commune de Lamoura s'agissant d'une prestation de services adoptera son propre règlement du SPANC.
- la commune fixera sa propre tarification aux usagers
- la communauté de communes facturera ses prestations à la commune de Lamoura à 85% du prix qu'elle facture au public, du fait notamment que le secrétariat est assuré par la commune de Lamoura.

⁽¹⁾ une abstention non prise en compte

7-2 Motion contre les forages d'exploration ou d'extraction de gaz de schiste et d'hydrocarbures liquides ou gazeux

Le conseil syndical du Parc Naturel Régional du Haut Jura lors de sa réunion du 17 mars 2012 a adopté une motion contre les forages d'exploration ou d'extraction du gaz de schiste d'hydrocarbures liquides ou gazeux.

Compte tenu des risques encourus et le manque d'informations sur ceux-ci et que le territoire de Haut-Jura Saint-Claude est tout particulièrement concerné puisqu'il est prévu un permis sur les Moussières,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de s'associer à la pétition adoptée par le conseil syndical du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.

8 SPORT

8-1 Gymnase du Plateau du Lizon – 1^{ère} tranche : avenants aux marchés de travaux

La première tranche des travaux de réhabilitation du gymnase du Plateau a donné lieu à l'attribution en 2010 par l'ex Communauté de communes Plateau du Lizon de 13 marchés de travaux pour un montant de 268 579,30 € T.T.C.

En cours de chantier, le besoin de modification et/ou de compléments de prestations est apparu pour 11 des marchés de travaux, qui nécessitent l'établissement d'avenants aux marchés initiaux.

Ces avenants portent essentiellement sur des adaptations qui se sont avérées nécessaires afin d'assurer une complète accessibilité de l'établissement aux personnes handicapées et répondre sur ce point aux exigences des services instructeurs du permis de construire.

Le tableau suivant présente pour chaque marché de travaux, le montant de l'avenant et son incidence en pourcentage sur le montant initial du marché.

En € TTC

Libellé	Entreprise	Montant du marché	Montant de l'avenant	% marché initial	Montant marché avec avenant
Gros-Oeuvre	ZOZ & fils	46 751,44	12 633,97	27,0%	59 385,41
Charpente-couverture	GIROD	39 226,18	- 891,02	- 2,8%	38 335,16
Menuiseries extérieures	PACAUD	19 255,60	735,54	3,82%	19 991,14
Menuiseries intérieures	PACAUD	13 730,14	4 972,14	36,2%	18 702,28
Plâtrerie - peinture	PEINTURE COLOR	18 543,01	4 706,45	25,4%	23 249,46
Plomberie sanitaire	ALLAIN	10 778,41	- 396,81	- 3,7%	10 381,6
Electricité	PORTIGLIATTI	10 480,55	3 498,30	68,1%	13 978,85
Chauffage aéraulique	PICARD	10 884,80	- 1760,51	- 16,2%	9 124,29
Carrelage - faïences	SONECC	9 999,70	342,55	3,4%	10 342,25
Ascenseur	ERMES	18 668,23	2 679,70	14,4%	21 347,93

Ces avenants représentent un montant total de 26 520,31 € T.T.C. soit 9,9% de la valeur des marchés de travaux attribués et réalisés (tranche ferme + tranches conditionnelles affermies).

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces avenants et autorise le représentant du SIEDEC à qui un mandat de maîtrise d'ouvrage a été confié, à les signer.

8-2 Gymnase du Plateau du Lizon – 2^{ème} tranche : approbation de l'APD

Par délibération du 14 septembre 2011, le conseil communautaire a approuvé le montant global de l'opération de réhabilitation du gymnase du Plateau à 1 069 000 € T.T.C. et défini le programme de rénovation.

La part travaux de ce montant d'opération, incluant la première tranche de travaux (en cours de réception) et la seconde tranche à venir en 2012 est de 899 400 € T.T.C.

Le maître d'œuvre a depuis lors produit l'Avant-Projet Définitif relatif à la seconde tranche de travaux.

Le coût prévisionnel de celle-ci est estimé par le maître d'œuvre à 636 000 € T.T.C, le montant de la tranche I (marchés attribués + avenants) s'élève à 295 000 € T.T.C ; le total des travaux tranche I+II dépasse de 31 600 € (3,5%) le coût prévisionnel approuvé en septembre 2011 (dépassement majoritairement dû à la réévaluation du coût de la rénovation du revêtement du sol du plateau sportif).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de demander au maître d'œuvre et au SIEDEC mandataire de maîtrise d'ouvrage d'assortir l'alotissement des marchés d'options techniques à hauteur de ce différentiel afin de sécuriser les consultations travaux à venir.
- d'approuver l'APD présenté par le maître d'œuvre

8-3 Stade Edouard Guillon - 2^{ème} tranche : programme (modification) / permis de construire

Depuis l'attribution du permis de construire relatif à l'aménagement du complexe de football Edouard Guillon en juin 2011, des adaptations de dimensions de cinq baies en façade au premier étage du bâtiment sont indispensables, nécessitant le dépôt d'un permis de construire modificatif.

Le maître d'œuvre de l'opération dont le mandataire est le cabinet d'architecture BEURET-RATEL ayant élaboré le dossier de permis de construire modificatif,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à déposer ce permis de construire

8-4 Stade Edouard Guillon – 2^{ème} tranche : marchés de maîtrise d'œuvre / avenant n°2

Un marché de maîtrise d'œuvre a été passé selon la procédure adaptée le 16 mars 2006 pour les travaux prévus au stade Edouard Guillon à Molinges avec le Cabinet Daniel BEURET Véronique RATEL architecte DPLG 2 rue de Rochettes 39000 Lons le Saunier.

Ce marché initial a fait l'objet d'un avenant n°1 le 5 février 2010.

Par ailleurs comme suite au changement de programme notamment l'adjonction d'un 2^{ème} terrain synthétique avec son éclairage, un 2^{ème} maître d'œuvre a été choisi principalement pour ces travaux.

Compte tenu de la reprise des études du stade Edouard Guillon et de l'établissement du dossier du permis modificatif, il y a lieu de prendre en compte la demande d'honoraires complémentaires du maître d'œuvre.

Le montant de ses honoraires passerait de 144 452.85 € HT à 147 902.85 € HT soit une augmentation de 2,39 % par rapport au marché initial.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer l'avenant n°2 marché de maîtrise d'œuvre Cabinet Daniel BEURET Véronique RATEL.

Avant de lever la séance M. le Président, donne la parole à M. Ackermann et M. Demarchi pour faire le point sur l'étude sur les maisons de santé sur le territoire du pays du Haut Jura ceci à la demande M. Chevassu.

Cette étude est donc réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel Régional du Haut-Jura au nom du pays du Haut Jura qui regroupe les Communauté de communes de Haut-Jura Saint-Claude, Arcade, Station des Rousses, Jurasud, Granvallière.

Une consultation a été lancée par le Parc, le cabinet d'études M-J Fraichard Conseil et Formation en l'occurrence Mme Fraichard en septembre 2011. Il est rappelé les buts de cette étude et la méthodologie employée.

Trois réunions du comité de pilotage ont d'ores et déjà été tenues, un colloque a eu lieu le 7 janvier 2012.

Le projet tel qu'il peut être élaboré actuellement a été adressé à l'ARS. La phase I de diagnostic est terminée, actuellement la phase est en cours de définition de 4 zones :

- La Pesse, Septmoncel, Les Bouchoux,*
- Saint-Claude et environ*
- Vallée de la Bienne y compris Viry, Dortan*
- Le Plateau*

La phase II doit conduire à l'élaboration d'un projet de santé conforme aux objectifs agences régionales de santé, définir les supports juridiques pour la réalisation de ce projet sur les différents secteurs et plus globalement un schéma de santé en ce qui concerne le pays.

Il apparaît que le secteur est déficitaire en matière de psychiatrie, de santé pour les enfants et pour les personnes âgées. Dans les 4 secteurs tels que définis ci-dessus l'implication des professionnels de santé y compris le secteur paramédical est plus ou moins importante.

En ce qui concerne le Plateau le dossier était pratiquement bouclé ; pour le secteur La Pesse, Septmoncel, Les Bouchoux le support serait une association ; sur le secteur de Saint-Claude, reste à motiver les acteurs du paramédical ; en ce qui concerne la Vallée de Bienne la réflexion reste à conduire, en effet très peu de professionnels sont actuellement en activité sur ce secteur.

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 21h45.

-----ooOoo-----

Francis Lahaut
Président

Alain Waille
Secrétaire

Daniel Monneret
Secrétaire

Fait à Saint-Claude,
Le 30 mars 2012

Le présent procès verbal vaut compte-rendu et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.